Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2099

Artikel: Les entreprises face à leur responsabilité sociétale : voyage aux

frontières entre réglementation publique de l'économie et entreprises

privées à profit social et environnemental

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

partisans proclamés de l'économie de marché, thuriféraires des taxes d'incitation, ne manqueront pas de dénoncer les charges nouvelles incombant à leurs clientèles (automobilistes, PME, agriculteurs...), alors qu'ils disposent de la majorité politique qui décidera des modalités de ces taxes.

Les entreprises face à leur responsabilité sociétale

Voyage aux frontières entre réglementation publique de l'économie et entreprises privées à profit social et environnemental

Yvette Jaggi - 28 octobre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28333

Par sa propre faute,
Volkswagen subit le plus gros
tort moral – et matériel – de
son histoire. Onze millions de
voitures diesel roulent dans le
monde, sous l'une des marques
du groupe VW, équipées du
moteur au logiciel manipulé
par le constructeur pour
échapper aux contrôles sur les
émissions polluantes.

L'image de la «voiture du peuple» ne s'en remettra qu'au prix d'un investissement à impact environnemental fort, du type encouragement à la voiture électrique, en densifiant par exemple le réseau de bornes de recharge, toujours squelettique à ce jour.

Comment expliquer une si vaste tricherie? Qui, à quel échelon du pouvoir au sein du groupe, a osé prendre le risque de violer si manifestement l'une des maximes de la responsabilité sociétale de l'entreprise à l'égard de l'environnement et vis-à-vis de ses publics: clients, collaborateurs et actionnaires?

Ces questions ne recevront

sans doute pas davantage de réponse satisfaisante que dans les cas d'autres scandales: la dioxine de Seveso (1976), la catastrophe de Bhopal en Inde (1984), l'accident nucléaire de Tchernobyl en Ukraine (1986), l'explosion de l'usine chimique AZF à Toulouse (2001), le désastre atomique de Fukushima (2011). A chaque fois domine l'esprit de lucre, qui induit un dangereux assemblage de malfaçons, de défauts d'entretien, de négligences et de tromperies en tous genres et provoque de graves dommages pour la société et l'environnement.

Et pourtant, dès les années 1970, démarraient simultanément le débat sur le rôle des multinationales – mené en Suisse par la Déclaration de Berne – et la réflexion sur la place de l'éthique dans les affaires. Depuis, l'occasion a été fréquemment donnée de vérifier que les codes de bonne conduite n'ont jamais empêché les dérives des mauvais conducteurs.

C'est aujourd'hui l'OCDE qui

met en valeur la notion de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), en faveur de laquelle s'exprime également le Pacte mondial des Nations <u>Unies</u>, une plateforme réunissant 8'000 entreprises et 4'000 organisations non gouvernementales actives dans 145 pays différents. Cette année, le réseau suisse du Pacte mondial, créé en 2004, a passé avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord analogue à un partenariat public-privé.

Zèle helvétique

Toujours préoccupée d'exemplarité et pratiquant l'art des connivences entre les secteurs public et privé, la Suisse s'est mise à l'heure de la responsabilité sociétale des entreprises. Dans leurs activités, ces dernières doivent prendre en compte, outre les intérêts des propriétaires, toute une série de critères et de considérations d'utilité plus générale: conditions de travail, droits de l'homme, environnement, prévention de

la corruption, concurrence équitable, intérêts des consommateurs, fiscalité et transparence.

De ce vaste programme, la Confédération fait l'un de ses «axes stratégiques». Et, fidèle exécutant, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) traite la responsabilité sociétale des entreprises comme l'un de ses thèmes de publication.

Après avoir consacré à la RSE l'essentiel du numéro de décembre 2012 de sa revue La Vie économique, le Seco propose cette année 50 pages expliquant les «positions et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement».

L'exécutif rappelle que «la Confédération s'engage de longue date pour encourager la RSE aux niveaux national et international», y compris dans les pays en développement ou en transition. Et ce, dans le but explicite de renforcer la position des entreprises suisses «en qualité d'acteurs responsables et compétitifs». Ce qui impose de promouvoir de nouvelles activités, «en particulier dans les domaines de l'information, de la transparence, de la formation et du rôle d'exemple qui incombe à la Confédération».

Tant de zèle ne pouvait manquer de trouver écho dans l'économie privée. En collaboration avec SwissHoldings, Economiesuisse a promptement donné, dès juin dernier, le point de vue des entreprises sur la RSE, sous la forme d'une intéressante brochure d'une quarantaine de pages, introduites par cette devise en exergue: assumer, encourager et partager.

Cette publication se lit à la fois comme l'exposé de la philosophie et des projets des entreprises en matière de RSE et comme une réponse implicite et préventive à l'initiative populaire lancée en avril dernier, notamment par la Déclaration de Berne, et intitulée «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement».

La parade d'Economiesuisse suscite une réaction ironique de la part de la Weltwoche (39/2015) qui dénonce la faiblesse opportuniste des milieux économiques à l'égard d'une gauche toujours assoiffée de réglementations abusives et partisane impénitente d'un étatisme étouffant. En clair, Beat Gygi, qui fut durant une vingtaine d'années rédacteur à la NZZ avant de rejoindre la Weltwoche de Roger Köppel, dénonce la RSE comme une «mode inutile», indigne de véritables chefs d'entreprise et tout juste bonne à donner du travail au Seco et à la DDC.

Investissements à rendement social

En réalité, l'éternel opposant à l'administration fédérale et à ses relations extérieures est déjà en retard d'une guerre. Car la phase suivante de l'incestueuse relation entre sociétal et privé se dessine

dans La Vie économique de ce mois, sous la plume de Christian Hofer, délégué suisse à la Banque interaméricaine de développement (BID) et à deux autres institutions d'investissement également domiciliées à Washington. Il s'exprime à titre personnel sur le thème de la RSE financièrement et socialement profitable. Sa contribution porte sur les investissements générant un rendement social qui sont bien «dans la tendance actuelle».

Le fonctionnement de ces mécanismes est clairement décrit: du côté de l'offre, des institutions financières et autres fonds de placement et, du côté de la demande, des entreprises sociales, des organisations à but non lucratif mais visant un bénéfice social ou environnemental ainsi que des coopératives. Entre les deux, on trouve les indispensables intermédiaires: banques alternatives, investisseurs sociaux, instituts de microcrédit, fonds de placement spécialisés.

A noter que le discours sur la finance durable escamote la RSE, alors même qu'elle poursuit des objectifs analogues à ceux des investissements produisant un rendement social.

Il convient de faire la part des choses. D'une part, la pratique de la finance durable rend un double service aux investisseurs, qui peuvent tout à la fois se construire une image sociale et se situer dans un marché qui ne sera jamais

dominant, mais connaîtra encore un temps de forte progression - sachant qu'à partir de presque zéro la croissance paraît plus spectaculaire. Et, d'autre part, cette même finance durable permet aux demandeurs de financer leurs activités à des conditions, certes plus coûteuses que par des subventions et autres subsides à fonds perdu, mais en bénéficiant d'une reconnaissance et du soutien économique d'experts

exigeants.

Plus généralement, un constat s'impose: la finance durable tout comme la responsabilité sociale des entreprises constituent de nouvelles formes d'interpénétration des secteurs public et privé, qui collaborent formellement par des partenariats et, en outre, s'inspirent mutuellement s'agissant des méthodes et, par contagion, des objectifs. L'Etat cherche à se gérer de manière allégée et tente

l'externalisation à plus ou moins bon escient; l'économie, elle, s'applique à se montrer plus responsable, en incorporant les besoins sociaux et environnementaux.

Or, la gauche se méfie de cet Etat qui se défait d'une partie de ses responsabilités tandis que la droite dénonce l'entrain de ces entrepreneurs qui inspirent et parfois appliquent une réglementation supplémentaire avant même qu'elle leur soit imposée...

Banques: encore et toujours trop grandes pour la Suisse

Le Conseil fédéral n'a pas tiré pas la leçon de la crise financière

Jean-Daniel Delley - 29 octobre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28339

Le Conseil fédéral durcit les exigences en matière de fonds propres dont doivent disposer les grandes banques, celles dont la faillite mettrait en péril l'économie helvétique. Pourtant le retour d'une situation telle que celle de 2008 – la Confédération avait dû intervenir massivement pour sauver UBS – n'est pas écarté.

Le problème est simple et bien connu. L'Etat ne peut laisser tomber les banques dites d'importance systémique (UBS, Credit Suisse, Raiffeisen, Banque cantonale de Zurich et Postfinance). Ces dernières profitent de cette garantie publique implicite dans la mesure où elles peuvent emprunter à des taux plus bas, une distorsion de concurrence

qui se chiffre en milliards de francs, et prendre des risques indus – l'Etat sera toujours là en cas de catastrophe.

Pour mettre fin à cet aléa moral, les instances financières internationales préconisent trois types de mesures. Tout d'abord une restriction des activités: une étanchéité entre la banque d'investissement et la banque de détail, comme en Grande-Bretagne; ou une interdiction du négoce pour compte propre comme aux Etats-Unis. Ensuite une exigence accrue de fonds propres pour faire face à des difficultés sans recourir à l'aide publique. Enfin une procédure de liquidation ou d'assainissement évitant aux contribuables de passer à la

caisse.

La Suisse libérale a renoncé à réglementer les activités bancaires. Quant à la procédure de liquidation, elle l'impose certes, mais laisse aux banques le soin de l'élaborer.

Reste l'obligation faite aux établissements systémiques de disposer de fonds propres suffisants pour faire face à des pertes importantes. Le Conseil fédéral vient d'adapter ce ratio de fonds propres à la hausse. Alors que pour UBS et Credit Suisse ce ratio se montait à 2 – 2,5% avant la crise financière, il fut fixé ensuite à 4,1% (Credit Suisse) et 4,4% (UBS) à l'horizon 2019. Toujours pour la même échéance, il devra représenter 5% de la somme du